126. Usufruit du veuf sans enfants sur les biens de sa femme 1646 janvier 14 a.s. Neuchâtel

Octroi d'un point de coutume sur la question de l'usufruit d'un mari sur les biens de sa femme décédée sans enfants.

Du XIIII de janvier 1646^a [14.01.1646] en Conseil général presidant monsieur le maitre bourgeois Abraham Francey. [...] / [fol. 134v]

Dudit jour en Conseil estroict.

Accordé un point de coustume a Jehan Fornachon de Saint Blaise touchant l'usufruict qu'un mary peut jouir des biens de sa femme ni ayant point d'enfans vivants.

Original: AVN B 101.01.01.007, fol. 134v; Papier, 23.5 × 34 cm.

^a Souligné.